

C'est la raison pour laquelle une telle étude pourrait apparaître opportune à un moment donné. L'évaluation de sa pertinence reposera nécessairement sur des éléments préalables à recueillir dans les deux premières phases de l'étude sanitaire. L'avis des services du ministère de la santé sera précieux pour juger de la pertinence des études à réaliser.

2°) *Prise en compte de la radioactivité*

Dans la réponse de la DGPR, il n'y a aucune intention d'exclure *a priori* la radioactivité dans une démarche de type IEM. Par contre, et comme vous le signalez d'ailleurs dans votre courrier, aucune des études réalisées à ce stade, spécifiquement sur ce sujet, n'a révélé de résultat alarmant. Dans ces conditions, pour apporter des réponses aux vraies préoccupations de la population, la réponse qui vous a été faite consiste à se focaliser naturellement sur les pollutions susceptibles de présenter d'autres impacts importants. Il pourra donc être tenu compte des données disponibles, mais il ne serait pas judicieux de déployer des moyens excessifs sur des sujets qu'on peut raisonnablement anticiper comme d'impact secondaire, par rapport aux rejets chimiques actuels et du passé.

3°) *Tierce expertise ou assistance à maîtrise d'ouvrage*

Sur ce point et dans l'esprit de nos échanges, je souscris à votre souhait d'une gouvernance ouverte de cette étude et, le cas échéant, de l'apport de l'avis et de l'expertise d'un tiers *a posteriori*.

4°) *Champ et méthode de l'IEM*

Je vous confirme que l'un des objets de l'étude sera d'analyser, de façon critique voire contradictoire, tant les données d'émissions que les données issues de la surveillance et des analyses dans l'environnement. Il va de soi, à mes yeux, que les données disponibles dans les études des risques sanitaires prescrites aux différents industriels de la plate-forme devront être versées dans les travaux de l'étude sanitaire globale, avec la conscience de leur caractère provisoire et partiels, et, que de nouvelles mesures dans l'environnement, notamment dans les végétaux, les sols ou les poissons, devront être réalisées, pour confirmer et compléter les données existantes. L'expérience d'autres études de ce type a clairement démontré que leur démarche était itérative, en focalisant et affinant les évaluations sur les impacts *a priori* les plus significatifs.

J'espère que ces éclaircissements vous convaincront de notre volonté de réaliser cette étude sanitaire globale en toute transparence et avec les moyens nécessaires, selon des modalités qui resteront à préciser lors de la réunion programmée par M. le sous-préfet de Vienne.

Le directeur

Philippe LEDENVIC

Copies: M. le préfet de l'Isère

M. le Sous-préfet de Vienne

M. le DGPR